

2

Une cinquantaine d'années de conflits et de violences dans la région des Grands Lacs africains

Joseph Gahama

Introduction

La région des Grands Lacs est la partie du continent africain qui a souffert le plus des conflits de tous genres depuis les indépendances. Elle a été la première à connaître des troubles à caractère politico-ethnique au Rwanda et à expérimenter des sécessions et rébellions entre 1960 et 1965 au Congo. Elle a connu, à l'instar des autres pays africains, des régimes militaires autoritaires avant de s'enfoncer dans un cycle de violences très meurtrières depuis plus d'une vingtaine d'années. Ces conflits, qu'ils soient internes ou qu'ils aient été causés par des agressions extérieures, ont beaucoup affecté la bonne gouvernance, détruit les économies et les sociétés.

Cette contribution voudrait revenir sur les causes lointaines et récentes de ces conflits avant de montrer comment ces derniers ont embrasé toute la région des Grands Lacs, la manière dont différents acteurs ont essayé de les gérer. Nous discutons enfin quelques pistes susceptibles de prévenir et d'apporter des solutions à ces problèmes.

Tout est parti du Rwanda

En 1959 se produisirent au Rwanda des violences de grande ampleur qui allaient avoir de lourdes conséquences les années suivantes non seulement dans le pays, mais aussi dans toute la région des Grands Lacs. Tout partit le 1er novembre 1959 lorsque des jeunes Tutsi¹ molestèrent le sous-chef hutu Dominique Mbonyumutwa qui venait d'assister à la messe de la Toussaint (Hubert 1965:30). Ce fut l'étincelle qui mit le feu aux poudres. Depuis 1957, une forte rivalité opposait les leaders politiques hutu à la monarchie rwandaise dominée par les Tutsi qui avaient été

associés très étroitement à l'administration coloniale belge. L'élite hutu avait produit un « manifeste » qui accusait les Tutsi, de manière globale, de monopoliser tous les pouvoirs. Les partis politiques créés à cette époque dans un climat de concurrence, voire d'affrontements, avaient une forte connotation ethnique².

La nouvelle de l'agression de Mbonyumutwa se répandit très rapidement parmi la population hutu qui s'en prit violemment aux Tutsi et à leurs biens³. En quelques jours, tout le pays était à feu et à sang : les pillages et les incendies accompagnaient généralement les tueries⁴ (Willame 1994). Après le rétablissement de l'ordre par les autorités militaires belges, le colonel Guy Logiest, devenu « Résident spécial », prêta main forte aux leaders hutu au moment de l'abolition de la monarchie et de la proclamation de la république le 28 janvier 1961. Le roi Kigeri Ndahindurwa se réfugia à l'étranger, comme des milliers de ses compatriotes. Le Rwanda venait de « produire » les premiers réfugiés d'Afrique, bien avant son indépendance qui fut proclamée le 1^{er} juillet 1962.

Durant le régime de Grégoire Kayibanda (1962-1973) basé sur des théories racistes⁵, les Tutsi étaient des citoyens de seconde zone. Leur situation se détériora davantage quand les *inyenzi*⁶ attaquèrent en décembre 1963, menaçant même de prendre Kigali, la capitale, avant d'être stoppés et battus par la Garde nationale. Ce fut alors l'occasion pour le gouvernement relayé par l'administration locale d'organiser une sévère répression des Tutsi partout dans le pays. Il y eut plus de 30.000 morts dans la seule préfecture de Gikongoro⁷. Il s'instaura alors un climat de haine interethnique entretenu par des discours qui qualifiaient les Tutsi de gens « arrogants » et « cruels », des « féodaux impénitents » et des ennemis éternels du « peuple nombreux » (Nkusi 2010:55). Le président Kayibanda n'hésita pas lui-même à les mettre en garde que si ce genre d'attaques se répétait, « ce serait la fin totale et précipitée de la race tutsi ».

La discrimination et l'exclusion des Tutsi continuèrent de plus belle sous la deuxième république dirigée de main de fer par le général Juvénal Habyarimana (1973-1994), mais cette fois-ci sous une forme astucieuse. La politique d'« équilibre ethnique et régional » préconisée alors déterminait des quotas selon le poids démographique des ethnies et des régions. Les Tutsi ne pouvaient donc que se contenter des 9 pour cent qu'on leur attribuait dans la fonction publique et dans le secteur de l'éducation, spécialement dans l'enseignement supérieur. Mais en réalité, les pratiques étaient tout autres. Les préfectures du nord du pays, d'où le président était originaire, avaient le plus de faveurs.⁸

A la question lancinante des réfugiés tutsi qui sollicitaient de rentrer, Habyarimana répondait ironiquement que le Rwanda, eu égard à ses fortes densités, était comparable à un verre rempli d'eau qu'une seule goutte pourrait déborder. En d'autres termes, ils n'avaient pas de place au Rwanda.

Le 1^{er} octobre 1990, des jeunes regroupés au sein de l'Armée patriotique rwandaise (APR) attaquèrent le pays à partir de l'Ouganda, alors que Habyarimana

assistait au Sommet mondial de l'Enfance à New York. Ayant appris la nouvelle, il rentra aussitôt après une escale à Paris et à Bruxelles pour demander l'intervention de la France et de la Belgique. Il fit également appel à son « grand frère » Mobutu Sese Seko du Zaïre qui envoya un contingent militaire sous les ordres du général Mahele. En dépit de la capitulation précoce de son commandement, l'APR réussit à tenir tête aux Forces armées rwandaises (FAR) peu motivées. Rappelé de toute urgence d'un stage aux Etats-Unis d'Amérique, Paul Kagame réorganisa ses troupes et « libéra » un territoire au nord et à l'est du Rwanda, ce qui lui permettra plus tard de négocier en force à Arusha.

Suite aux injonctions de La Baule par le président François Mitterrand, Habyarimana fut, à l'instar d'autres chefs d'Etat africains, obligé d'ouvrir le pays au multipartisme, d'un côté, et, de l'autre, de tenir compte des exigences du Front patriotique rwandais (FPR) lors des négociations d'Arusha, ce qui n'était pas du tout du goût des extrémistes du « hutu power »⁹.

Le 6 avril 1994, le président Juvénal Habyarimana, en compagnie de son homologue burundais Cyprien Ntaryamira, trouva la mort lorsque son avion fut abattu avant son atterrissage à l'aéroport de Kigali. Aussitôt commença le génocide perpétré contre les Tutsi¹⁰, lors duquel le paroxysme des violences fut atteint. Cette tragédie, qui ne dura que trois mois, occasionna beaucoup de pertes en vies humaines¹¹ ainsi que la destruction et la paralysie des infrastructures économiques et sociales. Lorsque le FPR prit le pouvoir en juillet 1994 après avoir vaincu les FAR, les écoles et les centres de santé étaient en ruine, et avaient été pillés, les communications étaient inopérantes, le système administratif dévasté, etc. Si la victoire du FPR provoqua l'exil des partisans de Habyarimana qui se retrouvèrent dans des camps¹², principalement vers le Zaïre, elle permit le retour massif des réfugiés tutsi qui rentrèrent de l'Ouganda, du Burundi, du Zaïre, de la Tanzanie, etc.

La contagion du Burundi

Contrairement au Rwanda où la recherche de l'indépendance fut marquée par des rivalités et des violences d'ordre ethnique, au Burundi, la compétition opposa davantage deux lignées princières, les Batware et les Bezi¹³, qui avaient fondé les plus importants partis politiques. Le prince Louis Rwagasore, fils du roi régnant Mwambutsa Bangiricenge, réussit à mobiliser toutes les couches sociales au sein de l'Unité et progrès national (UPRONA), une formation qui souhaitait l'indépendance dans les plus brefs délais, alors que le pouvoir colonial incita quelques leaders batware¹⁴ à créer le Parti démocrate chrétien (PDC) qui était favorable à la colonisation belge (Gahama 1991:135-159 ; Chrétien et Gahama 1995:222-238).

L'assassinat du Premier ministre Rwagasore quelques jours après sa victoire aux législatives du 18 septembre 1961 laissa un grand vide sur le plan du leadership,

aucun de ses lieutenants ne pouvant s'imposer. L'apparition de l'ethnisme comme un tremplin pour se hisser au pouvoir et s'y maintenir date de 1961 quand le Hutu Paul Mirerekano réclama la direction de l'UPRONA, ce que lui contesta le Ganwa André Muhirwa qui venait d'être élu par l'Assemblée nationale pour remplacer Rwagasore au poste de Premier ministre¹⁵. Ces rivalités personnelles se transposèrent au Parlement qui se divisa *grosso modo* en deux ailes¹⁶ qui n'avaient rien de différent que l'appartenance ethnique de ses membres.

Les premières violences à caractère ethnique au Burundi eurent lieu en 1962 à Kamenge, un quartier populaire de Bujumbura : il s'agit de l'assassinat de syndicalistes hutu¹⁷ très proches du Parti du peuple (PP)¹⁸. Certains politiciens attribuèrent la responsabilité à des militants de la Jeunesse nationaliste Rwagasore, sous le couvert de l'UPRONA. En 1964, on déplora la mort de Mgr Gabriel Gihimbare, aumônier de l'armée nationale, lorsque celle-ci opérait de nuit des exercices dans la région de Kirundo, au nord du pays. Parce qu'il était Hutu, des soupçons furent dirigés vers les Tutsi.

C'est plutôt l'année 1965 qui inaugura des violences de grande ampleur et qui est considérée comme le départ des malheurs qui allaient s'abattre sur le Burundi pendant un demi-siècle. Elle démarra très mal pour se terminer de manière dramatique. Le 15 janvier 1965, le Premier ministre Pierre Ngandandumwe fut abattu par Gonzales Muyenzi, un Rwandais travaillant à l'ambassade des Etats-Unis. Ce dernier ayant réussi à s'évader de prison, les enquêtes judiciaires pour déterminer les auteurs du forfait n'aboutirent à rien.

Les élections législatives de mai 1965 se déroulèrent dans un climat de tensions ethniques : la majorité des élus étaient des leaders hutu, mais le roi refusa de nommer un des leurs comme chef du gouvernement. Il se tourna plutôt vers Léopold Biha, un Ganwa, qui n'appartenait à aucune formation politique. Cette initiative du monarque, qui correspondait aux procédés traditionnels de recourir à des personnalités extérieures aux forces rivales, provoqua la radicalisation de certains leaders hutu qui, avec l'aide de quelques officiers de l'armée et de la gendarmerie, organisèrent un coup d'Etat le 19 octobre 1965. Au même moment, des paysans tutsi à Muramvya au centre du pays étaient massacrés par leurs voisins hutu. Les méthodes utilisées étaient identiques à celles de 1959 au Rwanda. En 1969, une autre tentative similaire avorta. A chaque fois, les auteurs furent jugés, condamnés et certains exécutés¹⁹.

Beaucoup plus que 1965, c'est l'*ikiza* (tragédie) de fin avril 1972 qui demeure être la référence des divisions ethniques dans la mémoire collective aussi bien chez les Hutu que les Tutsi et dont les conséquences ont été déterminantes ces quarante dernières années. Autant les massacres systématiques des Tutsi par des Hutu principalement armés de machettes furent violents dans le sud du pays et dans plusieurs centres urbains, autant la répression menée par un pouvoir irresponsable fut impitoyable, visant surtout l'élite intellectuelle, sociale et religieuse hutu. Les

estimations avancent facilement le nombre de 300.000 victimes et plus d'un demi-million de personnes qui prirent le chemin de l'exil principalement vers le Rwanda, la Tanzanie et le Congo (Malkki 1995 ; Chrétien et Dupaquier 2007 ; Lemarchand 2008).

Le Burundi connut une paix relative sous le régime du colonel Jean-Baptiste Bagaza (1976-1987)²⁰ qui pensait que le remède des rivalités ethniques se trouvait tout simplement dans la réduction de la pauvreté. Il abolit en 1978 l'*ubugererwa*, un contrat proche du fermage ; l'impôt de capitation qui était perçu depuis la colonisation fut reconverti sous forme d'épargne obligatoire ; il releva sensiblement des prix du café et du coton payés au producteur à la base ; il mobilisa la population autour des infrastructures sociales, sanitaires, routières et énergétiques. Bref, il ouvrit le Burundi à la modernité. Mais son pouvoir autoritaire était de plus en plus contesté par l'Eglise catholique (Chrétien 1987 ; Gahama 1995). De plus il se heurtait à l'opposition armée du Parti de libération du peuple hutu (PALIPEHUTU) qui attaqua à partir du Rwanda deux communes au nord du Burundi en août 1988²¹. Le scénario était le même que lors des crises précédentes : des Hutu massacrèrent leurs voisins tutsi, l'armée intervint et réprima fortement les assaillants. En 1991, le PALIPEHUTU récidiva et mena des opérations de type commando à Bujumbura, à Cibitoke et à Bubanza, deux provinces au nord-ouest du pays (Thibon 1992).

Comme d'aucuns le craignaient, la réouverture du Burundi au pluralisme politique par Pierre Buyoya raviva les tensions ethniques. En dépit de l'adoption par voie référendaire de la Charte d'unité nationale en février 1992 après des débats à tous les niveaux sur la question ethnique, les partis²² qui furent créés à cette époque ne purent pas éviter de tomber dans le piège ethnique. Les élections présidentielles et législatives de 1993 furent gagnées par le FRODEBU dont la stratégie avait été simple : rendre sa rivale UPRONA, qualifiée de parti tutsi, seule responsable des malheurs qui s'étaient abattus sur le pays depuis l'indépendance. A peine cent jours après avoir accédé à la présidence, Melchior Ndadaye et ses grands collaborateurs furent assassinés par des militaires le 21 octobre 1993. Il s'ensuivit aussitôt des massacres des Tutsi par des Hutu qui voulaient « venger leur président ». Comme d'habitude, l'armée intervint et ne manqua pas de commettre des exactions. Depuis lors, le Burundi plongea dans une grave crise institutionnelle²³ et s'enlisa dans une longue guerre civile qui dura une dizaine d'années²⁴. Les récentes manifestations accompagnées de violences et de forte répression policière à l'annonce de la candidature de Pierre Nkurunziza pour un troisième mandat à la présidence montrent à suffisance que le Burundi risque de tomber de nouveau dans le chaos.

L'embrassement régional

Ayant commencé au Rwanda à la veille de l'indépendance et touché le Burundi en 1965, les conflits et les violences de grande ampleur embrasèrent la région des

Grands Lacs à partir des années 1970 jusqu'à nos jours, particulièrement dans le Kivu, à l'est de la République Démocratique du Congo (RDC). Cela ne veut pas dire que tout allait pour le mieux dans le meilleur du monde. Loin de là. Au Nord Kivu, depuis le début des années 1960 a éclaté un violent conflit qui oppose les ethnies qui se considèrent comme « autochtones » et les « Banyarwanda »²⁵ qualifiés d' « étrangers ». Il s'agit évidemment ici d'un amalgame entretenu par des politiciens, car il faut faire des distinctions parmi les populations installées dans cette partie de la RDC. Il y a d'abord celles qui appartenaient à l'ancien royaume du Rwanda, comme le Bwisha, le Kinururusi, le Gishari et l'île Idjwi, qui se sont retrouvées au Congo après l'accord belgo-allemand de 1910. Il faut ensuite signaler ceux qui sont venus au Kivu entre 1943 et 1955 dans le cadre de la Mission d'immigration des Banyarwanda (MIB) pour devenir des ouvriers agricoles, essentiellement dans le Masisi. Ces « transplantés » s'installèrent sur des terres qui appartenaient aux Hunde (Pabanel 1991 :32-34). Il convient enfin de signaler les réfugiés politiques tutsi de 1959 et 1973 ainsi que les exilés hutu de 1994. Les « Banyarwanda » ont un poids démographique très important, puisqu'ils représentent, respectivement, 66 pour cent et 20 pour cent de la population à Masisi et à Rutshuru. Juste après les Nande, ils sont le deuxième groupe ethnique le plus important au Nord Kivu (Pabanel 1991:34-35)²⁶.

Les conflits violents ont commencé avec ce qu'on a l'habitude d'appeler « la guerre kanyarwanda » (1963-1965). Lorsque le leader nande Denis Paluku, profitant de l'instabilité du Congo à cette époque, proclama l'autonomie du Nord Kivu, il fut contesté par d'autres politiciens, essentiellement banyarwanda. Les Hunde, avec l'approbation de leurs « frères » Nyanga et Tembo, massacrèrent les Banyarwanda du Masisi sous prétexte qu'ils prêtaient main forte à la rébellion « muléliste ». Ils purent ainsi bénéficier de l'appui du gouvernement central de Léopoldville (Rusamira 2003:149).

Les conflits s'intensifièrent suite à ce qu'Etienne Rusamira (2003) appelle « les ingérences politiques rwandaises ». Les régimes rwandais en place à Kigali entre 1961 et 1994 n'ont jamais cessé de dresser les Hutu contre les Tutsi, partout où ils se trouvaient. C'est ainsi que sous l'instigation de Juvénal Habyarimana, des Hutu congolais créèrent en 1982 la Mutuelle des agriculteurs des Virunga (MAGRIVI) qui excluait toute participation de Tutsi en son sein. C'était en quelque sorte un contrepoids destiné à contrebalancer l'essor économique du Masisi basé sur l'élevage du gros bétail aux mains des hommes d'affaires tutsi. Habyarimana aurait reçu de son ami Mobutu de vastes étendues de terres à Walikale et y aurait envoyé des gens pour les mettre en valeur. Les populations locales ne cessaient pas de dénoncer leur arrogance qui allait jusqu'à désobéir aux autorités de la place et se permettre même « de hisser le drapeau rwandais sur le territoire congolais » (Rusamira 2003:152). En mars 1993, la colère était telle que des miliciens hunde et nyanga massacrèrent plus de 14.000 personnes dans des violents combats qui durèrent plusieurs mois.

Au cœur de ces conflits et violences se trouve la question de la nationalité de ces « Banyarwanda » habitant la RDC. En partie à cause de leur réussite économique, voire politique²⁷ et surtout leur « manque d'intégration », ils étaient considérés globalement comme « étrangers », y compris ceux qui vivaient là avant la période pré-coloniale. Cela suscitait généralement des réflexes xénophobes lors des élections locales et nationales. En 1972, une loi accorda collectivement la nationalité zaïroise à tous ceux qui résidaient dans le Kivu avant l'indépendance. Elle disait ceci : « Les personnes originaires du Ruanda-Urundi qui étaient établies dans la province du Kivu avant le 1^{er} janvier 1960 et qui ont continué à résider dans la République du Zaïre jusqu'à l'entrée en vigueur de cette loi ont acquis la nationalité zaïroise à la date du 30 juin 1960 ». Cette loi fut abrogée par celle du 29 juin 1981 qui ne reconnaît la nationalité qu'à titre individuel par naturalisation.

L'arrivée massive des réfugiés hutu chassés par la prise du pouvoir du Front patriotique rwandais (FPR) à Kigali en 1994 a compliqué la situation. Parmi eux se trouvaient des soldats et des officiers des ex-FAR et des miliciens *interahamwe* qui continuaient de déstabiliser le Rwanda. En 1996, l'APR décida de traverser la frontière pour détruire les camps où ils étaient établis : une grande partie des réfugiés retournèrent au pays tandis que d'autres s'enfuirent et s'enfoncèrent dans les forêts congolaises. A la même période était créée l'Alliance des forces démocratiques de libération du Congo (AFDL) dont les premiers éléments étaient recrutés parmi les Banyamulenge – littéralement les gens de Mulenge – qui habitaient les hauts plateaux de l'Itombwe au Sud Kivu²⁸. Principalement éleveurs, leur cohabitation n'était pas toujours facile avec les Bembe et les Vira, essentiellement agriculteurs. En quelques mois, les forces de l'AFDL, appuyées par le Rwanda et l'Ouganda, s'emparèrent des principales villes et installèrent au pouvoir Laurent Désiré Kabila qui s'autoproclama président de la RDC le 17 mai 1997 (Tegera 2009:332).

Depuis la chute de Mobutu jusqu'à nos jours, un climat d'insécurité règne partout à l'est de la RDC. Pour essayer de comprendre un tant soit peu la situation qui y prévaut, il convient d'analyser ce que font les cinq principaux acteurs qui se sont progressivement imposés sur le terrain, à savoir les FDLR, les rébellions « tutsi », les milices « autochtones », les Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO).

Une fois arrivés au Kivu après leur défaite, les ex-FAR et les miliciens *interahamwe* n'ont pas tardé à se réorganiser militairement pour reconquérir le Rwanda. Ils créèrent dans un premier temps l'Armée de libération du Rwanda (ALIR) avant de se regrouper en 1999 en FDLR qui sont très actives au Masisi et à Rutshuru au Nord Kivu où ils ont tué de nombreux Tutsi et obligé des milliers d'autres à fuir vers le Rwanda et l'Ouganda. Leur financement provient de

l'exploitation du bois et des ressources minières dans les zones sous leur contrôle, de l'imposition des taxes le long des routes commerciales et à proximité des marchés. Les FDLR collaborent avec certaines milices « autochtones » congolaises et ont prêté main forte aux FARDC pour combattre les « rébellions tutsi ». Selon plusieurs organisations humanitaires, elles se sont rendues coupables de nombreux crimes, vols et viols des femmes. Bien que les FDLR aient été considérablement affaiblies, réduisant leurs effectifs d'environ 6.500 hommes à 2.000, les opérations militaires²⁹ menées jusqu'ici contre elles n'ont pas pu les anéantir.

Les rébellions « tutsi » menées successivement par le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) et le Mouvement du 23 mars (M 23) se justifieraient par la nécessité de protéger les populations tutsi de la RDC dont la sécurité et les intérêts économiques seraient menacés par les FDLR et les milices « autochtones ». Bénéficiant sans doute de l'aide du Rwanda, le général Laurent Nkunda arriva à mettre sur pied une solide armée de 7.000 hommes qui battirent à plate couture les FARDC en 2008 et se rendirent maîtres d'un tiers des territoires de Masisi et Rutshuru. Le 23 mars 2009, le gouvernement de la RDC signa un accord avec le CNDP qui s'engagea à mettre fin à son existence comme mouvement politico-militaire. Les deux parties convinrent d'organiser un retour rapide des réfugiés se trouvant à l'extérieur. Mécontents de la non application de cet accord, des anciens du CNDP déclenchèrent une rébellion qui se termina en octobre 2013.

Le troisième acteur responsable de violences est constitué des milices « autochtones ». De l'avis de leurs fondateurs, elles auraient été créées pour s'auto-défendre et protéger les populations locales. Elles sont animées d'un esprit de rejet total des « étrangers », en particulier les « Banyarwanda » tutsi. Les plus actives s'appellent Maï Maï qui sont divisées en deux groupes : celles constituées des Nande dans les territoires de Lubero et Beni et sympathisants de l'Allied Democratic Forces (ADF), une rébellion ougandaise, d'une part, et celles regroupant les Hunde et les Nyanga à Walikale et dans le Masisi qui sont en accointance avec les FDLR, d'autre part (Rusamira 2003:154). En 2007 a été créée la coalition des Patriotes résistants congolais (PARECO), spécialement pour combattre le CNDP.

Les FARDC constituent l'acteur principal qui aurait dû mettre un terme aux conflits et aux violences, mais elles sont loin d'être « une armée unifiée, disciplinée et en ordre de marche » (Pourtier 2009:7). Entièrement recomposées après les accords de paix de Pretoria, elles sont le produit d'un « brassage » qui n'a toujours pas réussi. Comme du temps de Mobutu, les militaires n'ont pas de solde régulière et sont contraints de vivre sur le pays ; les officiers sont souvent impliqués dans des histoires de corruption. Bref, les FARDC manquent d'enthousiasme pour s'engager au combat contre les milices congolaises et les FDLR.

Mise en place en juillet 2010, la MONUSCO³⁰ n'a malheureusement pas pu s'acquitter de son rôle, à savoir la protection des civils confrontés aux violences et aider la RDC à retrouver la paix. Certes, sa brigade d'intervention est parvenue à

forcer le M 23 à déposer les armes, mais son bilan est largement négatif, en dépit des moyens énormes dont elle dispose : plus de 25.000 personnes en uniforme et un budget annuel de plus d'un milliard et demi de dollars. Comme le souligne un spécialiste de la région, « il n'est ni exagéré ni provocateur de dire qu'elle a servi à verser de confortables salaires à ses militaires- fonctionnaires ; les populations du Kivu, en dehors des prostituées, de quelques chauffeurs recrutés localement et d'intermédiaires avisés (...) n'ont pas profité de sa présence » (Pourtier 2009:7).

Les causes des conflits et violences

Plusieurs causes expliquent ces conflits et violences. Il convient d'abord de mentionner les manipulations ethniques par les pouvoirs coloniaux qui ont classé de manière très hiérarchisée les populations africaines en groupes ethniques censés être très différents quant à leurs origines et arrivées dans le pays, leurs poids démographiques, leurs activités socio-économiques et leurs rôles politiques. C'est ainsi que les Tutsi seraient venus d'Ethiopie au XVI^e siècle, ne seraient qu'une minorité d'éleveurs et de seigneurs dominateurs de la majorité de Hutu agriculteurs qui se seraient retrouvés dans la région des Grands Lacs lors des migrations bantu au début de notre ère. La littérature missionnaire et coloniale s'est évertuée à mettre en exergue leurs différences sur le plan morphologique et leur comportement. Pour elle, tout opposait les « géants » et très intelligents Tutsi aux allures aristocratiques aux Hutu trapus, aux cheveux crépus et aux nez épatés (Gahama 2006:104). De plus, la colonisation belge choisit de s'appuyer sur les Tutsi qui devinrent de précieux auxiliaires de l'administration avant qu'elle ne se retourne contre eux et mette au pouvoir les Hutu, le « peuple majoritaire ». Les violences actuelles sont aussi imputables aux élites politiques post-coloniales qui ont mis en place des régimes militaires et autoritaires qui faisaient largement appel aux solidarités ethniques et pratiquaient ouvertement des politiques divisionnistes basées sur l'idéologie du génocide, de la haine et de l'exclusion.

Les problèmes structurels du sous-développement constituent le deuxième important facteur des violences. La région des Grands Lacs est constituée de pays dans lesquels la pauvreté monétaire et humaine est criante. Comme le secteur privé est insignifiant, on se bat à mort pour accéder aux services publics, sources de bien-être économique et d'ascension sociale. La question foncière est aussi au cœur des conflits. Comme plus de 80 pour cent de la population s'adonne aux activités agricoles, la terre est une richesse inestimable dont la possession détermine la vie de tout un chacun. International Crisis Group (ICG) souligne pour le Burundi qu'« en tant que ressource vitale qui se raréfie, la terre constitue de toute évidence un bien convoité, y compris de manière violente, mais le caractère préoccupant des conflits dont elle fait l'objet s'explique surtout par sa gestion politique »³¹(ICG 2014: 2). Au Nord Kivu, le transfert des populations banyarwanda au Masisi par la colonisation belge est à la base des violences entre les Hunde qui se considèrent comme victimes spoliées

de leurs terres et alimente des sentiments xénophobes envers les rwandophones (Mugangu 2008, 394-395). Au Rwanda, de nombreuses personnes coupables de génocide ont confessé lors des juridictions participatives *gacaca* avoir tué leurs voisins pour s'accaparer de leurs lopins de terres. D'aucuns ont évoqué la « malédiction des ressources naturelles » pour rendre compte de la situation presque chaotique à l'est de la RDC. Selon eux, des études menées un peu partout en Afrique ont fait ressortir que les pays riches en ressources naturelles étaient gangrenés par une forte corruption, gouvernés par des régimes autoritaires et couraient le risque des guerres civiles. Pour preuve, l'or et les minerais de colombo-tantalite (coltan) et de cassitérite du Kivu font depuis longtemps l'objet d'exploitation illégale par les milices congolaises et les FDLR, mais aussi par certains pays étrangers³² qui n'hésitent pas à venir se servir. De l'avis de plusieurs experts des Nations Unies, les FDLR contrôlent l'accès aux mines et imposent des taxes aux creuseurs et aux transporteurs des minerais : il existerait ainsi six barrages entre Bukavu et Shabunda. Il arrive que dans de rares cas, elles fassent elles-mêmes l'extraction (Mercier 2009:14).

En troisième lieu, les conflits et les violences s'expliquent par des facteurs psychologiques qui relèvent de la manipulation, de la haine, de la peur et des mécanismes de défense. Du fait que les groupes ethniques ont été présentés par les colonisateurs comme tout à fait différents, on leur a transmis des « héritages culturels » se basant sur des stéréotypes profondément enracinés dans les esprits et les comportements. Chaque ethnie a une image négative de l'autre et ne cesse de la diaboliser. A terme, cela conduit à avoir peur d'elle. Il se crée par conséquent une distance à la fois physique et psychologique qui se traduit par des ghettos ethniques³³. Comme l'a rappelé un psychiatre pour le cas du Burundi, les cycles de violences répétitifs ont engendré « un contentieux de sang », chaque groupe ethnique étant persuadé qu'il a le monopole de la souffrance et se sent menacé dans sa survie physique et dans son épanouissement (Barancira 1994:7).

Les violences ont fortement érodé les valeurs culturelles qui sous-tendaient l'harmonie et la cohésion des sociétés. En institutionnalisant les crimes et les tueries de masse, on a banalisé la sacralité de la personne humaine. La tolérance, la tempérance, la noblesse de cœur et la retenue qui caractérisaient les anciens ont cédé la place à des comportements peu recommandables. Il en a résulté une crise d'autorité à la fois parentale, éducative, administrative et même religieuse. Les gens ont perdu leur identité qui se traduisait par la conscience d'appartenir à la même nation. La confiance entre les composantes de la société a été ainsi perdue³⁴ (Gahama 2006:110).

Des conflits très difficiles à gérer

Parce qu'inter-groupes et mettant aux prises des communautés qui placent en avant leur identité commune et leurs intérêts liés au pouvoir, les conflits de la région des Grands Lacs sont très difficiles à gérer³⁵. Ils ont provoqué des violences de grande

ampleur lors d'incessants affrontements interethniques, des coups d'Etats qui se sont produits dans les différents pays et ont instauré des régimes militaires à partis uniques, lors des rébellions qui sont parvenues à prendre le pouvoir par la force (APR au Rwanda, AFDL en RDC, CNDD-FDD au Burundi) ainsi que lors de la constitution des milices et bandes armées qui continuent à semer la terreur au Kivu.

Pour résoudre ces conflits, tous les Etats ont d'abord cherché à trouver des solutions internes au cours des rencontres³⁶ qui ont vu la participation des partis politiques, des églises, des délégués des forces armées, des représentants de la société civile, des femmes et des jeunes. Mais l'essentiel des discussions pour retrouver la paix s'est déroulé en terres étrangères. Suite à l'attaque du Rwanda par l'APR en octobre 1993, ce pays fut obligé de négocier et de signer le 4 août 1993 un accord de paix³⁷ avec le FPR. Les deux parties convinrent de former un gouvernement à base élargie, de partager le pouvoir dans toutes les institutions politiques, de procéder au rapatriement des réfugiés et à la réinstallation des personnes déplacées, de mettre sur pied une armée nationale. Qualifié de « chiffon de papier » par le président Juvénal Habyarimana dans un meeting de son parti politique, car il aurait signé sous la pression des Occidentaux et contre l'avis de son entourage, cet accord n'avait pas encore porté ses fruits quand survint le génocide perpétré contre les Tutsi en 1994.

L'assassinat du président burundais Melchior Ndadaye le 21 octobre 1993 plongea le pays dans une longue guerre civile. Le retour de Pierre Buyoya au pouvoir en 1996 à la faveur d'un coup d'Etat radicalisa la rébellion du CNDD-FDD qui s'était peu à peu structurée depuis 1994. Là aussi, les négociations eurent lieu à Arusha et aboutirent à un accord entre les représentants du gouvernement de la République du Burundi, de l'Assemblée nationale et de 17 partis politiques. C'est un document qui comprend cinq protocoles: la nature du conflit burundais, les problèmes de génocide et d'exclusion et leurs solutions; la démocratie et la bonne gouvernance; la paix et la sécurité pour tous; la reconstruction et le développement ainsi que les garanties pour son application. Officiellement appelé « accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi », il accuse de nombreuses limites et contradictions. Premièrement, il a été signé le 28 août 2000 après de longues et interminables négociations qui ont duré quatre ans³⁸ sous la pression de la communauté internationale et sans la participation des rébellions du CNDD-FDD³⁹ et du Front national de libération (FNL)⁴⁰. Deuxièmement, il apparaît que les vraies causes du conflit n'ont pas été bien identifiées et discutées pour trouver des solutions durables et qu'on s'est focalisé sur le partage du pouvoir sur base ethnique, avec obligatoirement une présidence pluriethnique. Troisièmement, et c'est le plus grave, l'accord contient une liste de réserves exprimées par certains partis politiques (dont l'UPRONA, ancien parti au pouvoir) qui ont exigé qu'elles en fassent partie intégrante.

Après plusieurs années de guerres, un « accord global et inclusif sur la transition en RDC » fut signé le 21 décembre 2002 à Pretoria, en Afrique du Sud, par le gouvernement et les parties en conflit dont les principales étaient le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) dans toutes ses composantes, le Mouvement de libération du Congo (MLC), l'opposition politique, les forces vives et les *Maï Maï*⁴¹. Outre la cessation des hostilités, il prévoyait des institutions de transition pour une période de trois ans⁴², d'une part, et la création d'une armée nationale, « restructurée et intégrée », d'autre part.

Comme on le voit, la communauté internationale, à commencer par les organisations régionales, a essayé de s'impliquer de manière significative dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits. La Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), qui regroupe la RDC, le Rwanda et le Burundi et qui a été fondée à Gisenyi en 1976, bien que visant une coopération en matière économique, a donné depuis sa naissance la priorité à la sécurité. Les chefs d'Etat respectifs souhaitaient que les réfugiés ne soient pas des éléments déstabilisateurs à partir des pays voisins où ils étaient installés (Gahama 2000). L'*East African Community* (EAC) dont font partie le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie a comme principes fondamentaux: la confiance mutuelle, la volonté politique et l'égalité souveraine, la coexistence pacifique et le bon voisinage, le règlement pacifique des conflits, la bonne gouvernance et la distribution équitable des bénéfices. La Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), composée de onze pays (Angola, Burundi, RCA, Congo, RDC, Kenya, Ouganda, Rwanda, Soudan, Tanzanie et Zambie), a été créée en 2000 suite à la reconnaissance de la dimension régionale des conflits. En novembre 2004, un Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement de la région des Grands Lacs a été signé par tous les chefs d'Etats membres. Ils se sont engagés à résoudre et à prévenir les conflits armés internes et inter-étatiques, à éliminer les menaces qui pèsent sur la paix, la sécurité et le développement par le biais d'une sécurité collective, à veiller à ce que tous les différends soient résolus pacifiquement, et à interdire à tout Etat membre de servir de base arrière aux agressions.

Les secrétaires généraux de l'ONU et de l'OUA puis de l'Union africaine (UA) ont toujours envoyé dans les pays en conflits des représentants pour suivre de près la situation. Qu'il s'agisse de la Mission des Nations Unies au Rwanda entre 1993-1996 avec ses 2.300 hommes, de la Mission de protection des institutions (MIPROBU) au Burundi en 1993-1994 puis du Bureau des Nations Unies au Burundi (BINUB) entre 2006 et 2013 composé d'un contingent de 5.650 personnes, de la MONUC en 1999-2010, puis de la MONUSCO entre 2010 et 2013, les forces de maintien de la paix ont essayé de faire ce qu'elles pouvaient. Leurs missions se sont cependant révélées être très lourdes et très coûteuses avec, malheureusement, des résultats très décevants⁴³.

Grâce à ces diverses interventions dont il vient d'être question plus haut, on note avec satisfaction des avancées significatives en matière de résolution des

conflits. Il y a eu partout dans ces pays des réformes des systèmes de défense et de sécurité, consistant notamment dans la création d'une seule armée nationale et des programmes de désarmement, de démobilisation, de réinstallation et réinsertion (DDRR) qui ont connu une certaine réussite. On peut se réjouir du retour des réfugiés chez eux au Rwanda et au Burundi, de la restauration de l'ordre public. En matière de réconciliation nationale, on peut saluer de nombreux efforts consentis et des gestes positifs posés comme l'adoption d'une Charte de l'unité nationale au Burundi en 1994 et la création d'une Commission nationale de l'Unité et réconciliation au Rwanda (CNUR) en 1999. Concernant la reconstruction et le développement, le Rwanda est cité en exemple pour avoir amorcé en peu de temps une rapide croissance économique. Cependant, de nombreux défis et inquiétudes demeurent. S'il est vrai qu'on a créé le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) et que la Cour pénale internationale (CPI) de la Haye commence à traquer les coupables, ceux qui doivent être appréhendés pour leurs crimes ne sont pas souvent inquiétés : l'impunité est un des maux les plus odieux dont souffre la région des Grands Lacs. Enfin, la paix retrouvée est très fragile : en témoignent les récentes violences au Burundi causées par le président Pierre Nkurunziza qui postule à un troisième mandat, en violation flagrante de l'accord d'Arusha et de la constitution.

Solliciter davantage d'autres « faiseurs » de paix

Comme le disait Georges Clémenceau, « la guerre est une affaire très sérieuse pour la laisser aux seuls militaires », il faudrait de toute urgence multiplier des espaces de rencontres et solliciter tous les acteurs susceptibles de régler rapidement les conflits, en commençant par impliquer davantage les femmes et les jeunes dans leur gestion. Traditionnellement, la femme africaine joue un rôle important dans la gestion des différends. Pilier de la famille, car elle s'occupait de l'éducation des enfants, elle était au centre des actions de solidarité et d'assistance mutuelle avec le voisinage. Par son mariage, elle était le trait d'union entre les lignages, les clans et les groupes ethniques. Elle intervenait dans les moments forts de la célébration de la vie comme la préparation des cadeaux, de la nourriture et des boissons pour agrémenter les fêtes et entretenir l'ambiance par les chants et les danses. La société lui reconnaissait plusieurs qualités : la compassion, la patience, la réserve, la douceur, la modestie, etc. En matière de prévention et de résolution des conflits, elle intervenait par le biais de l'éducation aux valeurs de paix et de cohabitation pacifique qu'elle inculquait aux enfants et aux sages conseils qu'elle prodiguait à son mari. Elle jouait le rôle de modératrice et de conciliatrice quand un différend naissait entre voisins ou parents⁴⁴.

Dans la région des Grands Lacs, les femmes sont les victimes les plus privilégiées des conflits armés. Elles subissent notamment des viols et des violences sexuelles. Leurs corps sont devenus des « territoires » à conquérir (Rollinde 2012:5)⁴⁵.

Pendant et après les conflits, elles se retrouvent veuves et par conséquent chefs de ménages. Cela ne veut pas dire qu'elles sont totalement absentes dans la recherche de la paix. Au Rwanda, après le génocide perpétré contre les Tutsi en 1994, ce sont les organisations féminines qui ont été les premières à initier le dialogue à la base dans les différentes communautés. Au Burundi, au début des négociations à Arusha en 1996, il n'y avait que 2 femmes sur les 126 participants. Elles ont exigé et obtenu l'augmentation de leur représentation. A Bukavu en RDC, elles ont demandé qu'elles soient intégrées dans le processus de négociation de la paix et de la reconstruction du pays. Les gouvernements prennent de plus en plus en compte l'élément genre dans leurs politiques de gouvernance. Au début des années 1980, il y a eu création des ministères de la Promotion féminine et naissance de nombreuses organisations et associations. Les constitutions actuelles leur reconnaissent des quotas représentatifs.

Bien qu'également très affectés par les conflits au même titre que les femmes, les jeunes doivent jouer un rôle majeur dans leur gestion. En effet, de tout temps, la jeunesse a été sollicitée par les recrutements des chefs traditionnels dans leurs armées, les travaux obligatoires durant la période coloniale ainsi que les mouvements religieux et politiques, notamment pendant les campagnes électorales. De nos jours, de nombreux jeunes se retrouvent dans les milices et les bandes armées, tandis que les « enfants-soldats » servent de porteurs, de messagers, sont cuisiniers ou esclaves sexuels. Ils perdent ainsi leurs droits à l'éducation, sont éloignés de leur milieu familial et ne se nourrissent pas suffisamment. Un certain nombre d'expériences montrent que la jeunesse constitue un atout important de reconstruction : en 1995 à Bujumbura, 41.000 déscolarisés ont été mobilisés pour reconstruire les quartiers de la ville ravagés par les violences. D'une manière générale, les jeunes expriment un besoin de changement, car ils ne se reconnaissent plus dans les anciennes structures de la société. Autrement dit, pour réconcilier et reconstruire les communautés divisées, il faudra s'appuyer sur une nouvelle génération.

Les journalistes et tous les intervenants dans la communication doivent être aussi approchés dans cette vaste entreprise de règlement des conflits, notamment dans un combat sans pitié contre les journaux et les radios qui distillent le venin de la haine. Les médias sont capables du pire comme du meilleur dans la mesure où ils constituent une arme redoutable ou un outil précieux au service de la paix. On se rappelle comment au Rwanda, la Radio Télévision libre des mille collines (RTL) et le périodique *Kangura* créés par des proches du président Habyarimana se sont fait les apôtres de la violence en diffusant des messages de la haine contre les Tutsi. Quelques actions ont été tentées pour mettre en place des mécanismes opérationnels capables d'annihiler ou de contrer ces médias. Créée en 1995 à Lausanne par trois journalistes suisses qui estimaient qu'une bonne information permettait l'établissement ou le maintien de la paix là où

elle était menacée, la Fondation Hironnelle avait pour objectif de promouvoir un journalisme fondé sur l'exactitude et la rigueur professionnelle dans le but d'apaiser les tensions, de contribuer à l'établissement des sociétés démocratiques ouvertes au débat critique et citoyen. *Studio Ijambo* au Burundi, créé en 1998 par Search for Common Ground, prône le dialogue, la paix et la réconciliation. Ses programmes privilégient les points qui peuvent unir au lieu de diviser les Burundais⁴⁶.

Pour augmenter les chances d'une bonne gestion des conflits dans la région des Grands Lacs, il faudrait s'inspirer de la « régulation » traditionnelle de la vie sociale à la base. Au Burundi et au Rwanda, il existait dans les collectivités locales des notables appelés respectivement *abashingantabe* et *inyankamugayo*. C'étaient des hommes intègres, gardiens des coutumes, arbitres des conflits et garants des conventions. En plus du sens de la vérité, de l'honneur et de la dignité, la maturité⁴⁷ était une des conditions exigées pour être élevé à ce rang. Ces notables avaient des obligations morales, comme donner le bon exemple, inculquer à la société les vertus de la justice, de la vérité, etc. Par leur transcendance, ils incarnaient toujours et partout la force tranquille. Ils étaient aussi chargés de trancher les différends, de maintenir le bon ordre dans le voisinage, de protéger les faibles, notamment les veuves et les orphelins. Ils avaient enfin des devoirs politiques : c'est parmi ces notables que les autorités traditionnelles choisissaient leurs conseillers pour gouverner. Les pouvoirs de ces régulateurs de la vie sociale à la base ont été marginalisés et annihilés par les colonisateurs et les Etats post-coloniaux. Comme ils s'étaient révélés être de remarquables faiseurs de paix durant les conflits, leurs rôles devraient être rapidement remis à l'honneur⁴⁸.

Conclusion

Les raisons qui conduisent les populations de la région des Grands Lacs à entrer en conflit et à commettre des actes de violences sont loin d'avoir disparu. Les politiciens continuent de manipuler les identités politiques et ethniques pour se maintenir au pouvoir, les pays souffrent d'un déficit de développement qui se traduit par le chômage, la corruption, le pillage des ressources naturelles, les rivalités pour l'accès à la terre, etc. (Impunity Watch 2014:64).

Les initiatives de prévention, de gestion et de résolution des conflits, qu'ils soient internes ou conduits par des organisations régionales et internationales, n'ont pas eu les résultats escomptés, car elles ont souvent oublié d'impliquer les protagonistes à la base.

La tentation des chefs d'Etat de la région de s'éterniser au pouvoir en violant les constitutions ou en les modifiant n'est pas de bon augure. Pour preuve, le Burundi vient de replonger dans le chaos après une dizaine d'années de paix relative suite à une élection présidentielle contestée qui a porté Pierre Nkurunziza à la tête du pays pour un troisième mandat illégal.

Notes

1. Les Hutu et les Tutsi sont les principales composantes de la population au Rwanda et au Burundi. On en trouve aussi un certain nombre à l'est de la République Démocratique du Congo (RDC). La littérature coloniale les a qualifiés d'ethnies, bien qu'ils habitent le même territoire, parlent la même langue et partagent les croyances et la culture.
2. Alors que l'Union nationale rwandaise (UNAR) et le Rassemblement démocratique rwandais (RADER) mobilisaient essentiellement des Tutsi, le Parti du mouvement d'émancipation hutu (PARMEHUTU) et l'Association pour la promotion des masses (APROSOMA) avaient la faveur des Hutu.
3. La rumeur évoquait même la mort de Mbonyumutwa.
4. Ces violences étaient qualifiées de *muyaga* (ouragan) avant d'être appelées *revolusiyu* (révolution), terme devenu depuis lors consacré.
5. Selon les théories du peuplement développées par la littérature coloniale et missionnaire, les Hutu sont considérés comme les véritables propriétaires du pays, tandis que les Tutsi sont des étrangers à peine tolérables.
6. Inyenzi (cancelats) est le terme utilisé pour désigner les réfugiés rwandais qui prirent les armes pour reconquérir le pouvoir politique.
7. Dans cette préfecture, sur les dix que comptait le pays, les observateurs étrangers se sont fait écho des massacres que Radio Vatican qualifia de « génocide ».
8. Un article de *Kinyamateka*, le journal le plus lu dans le pays, montre comment, dans l'allocation des bourses d'études à l'étranger, les ressortissants des préfectures de Gisenyi et de Ruhengeri au nord du Rwanda avaient la part du lion, alors que ceux de Kibuye à l'ouest et Kibungo à l'est n'en bénéficiaient qu'en nombre très limité. En outre, des déséquilibres criants en matière d'origine ethnique étaient également observés à l'époque dans les effectifs des étudiants rwandais envoyés chaque année à l'étranger. A titre illustratif, entre 1981 et 1987, sur 224 d'entre eux bénéficiant des bourses dans les universités étrangères, 28 seulement étaient Tutsi.
9. Plusieurs observateurs font remarquer que l'assassinat du président burundais Melchior Ndadaye par des militaires tutsi a fortement contribué à la radicalisation des Hutu rwandais qui ne voulaient pas le partage du pouvoir avec le FPR.
10. Parler de génocide rwandais est inapproprié. Il s'agit bien d'un génocide perpétré contre les Tutsi, ce groupe étant identifié comme cible, même si des Hutu « modérés » ont été aussi tués.
11. Les rapports de l'ONU parlent de 800.000 morts tandis que le gouvernement rwandais soutient qu'il y aurait plus d'un million de personnes tuées durant le génocide. Le débat autour du nombre exact de morts paraît illusoire, c'est plutôt l'intensité et l'ampleur des violences qu'il convient de mettre en exergue. Le génocide n'ayant duré que trois mois, on compte en moyenne environ 9.000 morts par jour, 375 par heure.
12. Comme les militaires ex-FAR et les miliciens *Interahamwe* continuaient à attaquer le Rwanda à partir de l'est du Congo, l'APR prit la décision de démanteler ces camps. De nombreux réfugiés purent regagner le pays, tandis que d'autres s'enfoncèrent dans les forêts congolaises et organisèrent l'armée pour la libération du Rwanda (ALIR) qui devint quelques années plus tard les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR).
13. Les Batware et les Bezi sont tous les deux des Ganwa, membres de la dynastie royale burundaise qui a régné de la fin du XVII^e siècle à 1966. Bien qu'assimilés aux Tutsi par le regard colonial et missionnaire, ils disent être ni Hutu ni Tutsi.

14. Les principaux leaders du PDC étaient le célèbre chef Pierre Baranyanka, très apprécié de l'administration coloniale et ses fils Jean Baptiste Ntidendereza et Joseph Birori.
15. Contrairement à certains écrits qui disent que Rwagasore aurait dû être remplacé par le Hutu Pierre Ngandandumwe, car il occupait le poste de Vice-Premier ministre, il y eut au sein de l'Assemblée nationale des élections qui furent remportées par André Muhirwa.
16. En référence aux villes qui abritèrent deux grandes conférences avant la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à Addis Abeba en 1963, le groupe Casablanca réunissait des Tutsi dits « progressistes » désireux de coopérer avec les socialistes, tandis que le groupe Monrovia regroupait des Hutu et était ouvertement pro- occidental. On se souvient qu'on est à l'époque de la guerre froide qui a eu aussi son influence au Burundi. Mais il faut se garder de trop généraliser ; le Hutu Pierre Ngandandumwe, Premier ministre deux fois en 1963 et en 1965, faisait partie du groupe Casablanca, alors que Thaddée Siryuyumunsi, président de l'Assemblée nationale de 1961 à 1965, était un membre influent du groupe Monrovia.
17. Les noms de Jean Nduwabike, Sévérin Ndinzurwaha, André Baruvura, Mathias Miburo et Basile Ntawumenyakaziri sont les plus cités.
18. Ce parti politique créé à la même époque que l'UPRONA et le PDC était le seul à mettre en avant ses positions ethnistes, à l'instar du PARMEHUTU rwandais, comme on l'a vu plus haut.
19. Beaucoup de Hutu dénoncent deux poids deux mesures dans le traitement des dossiers judiciaires. Lorsque des militaires tutsi furent arrêtés en 1971 pour avoir fomenté un coup d'Etat, qu'ils furent condamnés à mort puis graciés, cela fut interprété et ressenti comme un déni de justice pour les Hutu qui n'avaient pas bénéficié de la même clémence en 1965 et en 1969.
20. Le colonel Jean-Baptiste Bagaza renversa en 1976 le général Micombero qui n'avait pas su bien gérer la crise de 1972.
21. Cette attaque eut lieu juste après que le major Pierre Buyoya eut fait un coup d'Etat. Mais selon plusieurs observateurs, ce coup avait été beaucoup préparé auparavant et visait la chute de Bagaza.
22. Le Front démocratique du Burundi (FRODEBU), le Rassemblement populaire du Burundi (RPB), le Parti du peuple (PP) et le Parti libéral (PL) recrutaient principalement parmi les Hutu, tandis que l'Union pour le progrès national (UPRONA), le Rassemblement pour la démocratie et le développement économique et social (RADDES), l'Alliance nationale pour le droit et le développement (ANADDE) rassemblaient des Tutsi.
23. Début 1994 fut mise en place une « Convention de gouvernement » dans laquelle on retrouvait tous les grands partis politiques. Elle obéissait sous les ordres du Président Cyprien Ntaryamira qui trouva la mort en avril 1994. Il fut remplacé par Sylvestre Ntibantunganya qui dut partir lui aussi en septembre 1996, suite au retour de Pierre Buyoya revenu « remettre de l'ordre » dans un pays en proie à des violences de grande ampleur. Après plusieurs années de négociations, la classe politique burundaise signa le 28 août à Arusha un accord de paix et de réconciliation nationale qui ouvrit une période de transition de 36 mois. Les élections de 2003 furent remportées par Pierre Nkurunziza, candidat du Conseil national pour la défense de la démocratie- Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD).
24. En 1994, Léonard Nyangoma, alors ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, créa le CNDD-FDD qui rejoignit le PALIPEHUTU pour combattre l'armée gouvernementale

- et reconquérir le pouvoir. Ce n'est que neuf ans plus tard qu'un accord global de cessez-le-feu fut signé entre le gouvernement de transition du Burundi et le CNDD-FDD le 16 novembre 2003 à Dar-es-Salam, en Tanzanie.
25. Ici le terme « Banyarwanda » aussi bien hutu que tutsi désignent des populations rwandophones, à distinguer avec les Rwandais qui sont citoyens de la République du Rwanda.
 26. Ils étaient estimés à 800.000 en 1990.
 27. On cite généralement les cas de Cyprien Rwakabuba, membre du Comité central du Mouvement populaire de la révolution (MPR), et surtout de Barthélémy Bisengimana, directeur de cabinet du président Mobutu.
 28. Comme au Nord Kivu, ces Banyamulenge dont la langue et la culture s'apparentent à celles du Burundi et du Rwanda sont considérés comme des « étrangers », bien que leur arrivée à Mulenge date, semble-t-il, du XVIIIe siècle. International Crisis Group (2013) relève également que le même type de relations conflictuelles oppose les Fulero et les « Barundi » dans la plaine de la Rusizi.
 29. Comme *Umoja wetu* en janvier-février 2009 menée par les FARDC appuyées par l'armée rwandaise, *Kimia II* par les FARDC et la MONUC en mars 2009 ainsi que *Amani Leo* de 2010 à 2012.
 30. La MONUSCO a pris le relai de la Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo (MONUC) créée en 1999.
 31. Le retour des réfugiés burundais venant surtout de Tanzanie après 2005 a occasionné des litiges fonciers entre les anciens propriétaires des terres occupées actuellement par de nouveaux occupants.
 32. On parle généralement du Rwanda et de l'Ouganda, mais il semble qu'il faille y ajouter l'Angola et le Zimbabwe à un certain moment.
 33. Les violences qui se sont produites à Bujumbura en 1994 et 1995 ont provoqué des épurations ethniques dans certains quartiers, une situation qui est toujours en vigueur.
 34. Alors qu'au Burundi les gens étaient fiers de se présenter comme citoyens burundais, les différentes crises ont fait que certaines personnes préfèrent s'identifier plutôt comme Hutu ou Tutsi.
 35. Ils diffèrent fortement des conflits de besoins pratiques pour des objets précis qui sont faciles à régler.
 36. Appelées *imishyikirano* au Rwanda, *ibiganiro vyamahoro* au Burundi, ces rencontres ont précédé les négociations et les accords signés à Arusha, en Tanzanie, respectivement en 1993 et en 2000.
 37. Cet accord fut parrainé par le président tanzanien Ali Hassan Mwinyi, le président ougandais Yoweri Kaguta Museveni, le président burundais Pierre Buyoya, le secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), des représentants du secrétaire général de l'ONU et des pays observateurs (Allemagne, Belgique, Etats-Unis d'Amérique, France, Nigeria et Zimbabwe).
 38. Les négociateurs burundais étaient davantage intéressés par la perception des *per diem* et ont pris tout leur temps. Avec l'argent récolté, certains d'entre eux ont construit à Bujumbura des villas qu'on a surnommées « Arusha ».
 39. Cela explique pourquoi les politiciens du CNDD- FDD, une fois arrivés au pouvoir en 2003, ne se sentaient pas à l'aise avec cet accord.

40. La paix ne fut retrouvée qu'après la signature, le 7 septembre 2006, d'un accord de cessez-le-feu entre le gouvernement du Burundi et les FNL.
41. La facilitation était assurée par Ketumile Masire, ancien président du Botswana.
42. La présidence comprenait un président et quatre vice-présidents.
43. La MINUAR a été incapable de protéger les Tutsi durant le génocide en 1994 au Rwanda, tandis que la MONUSCO, avec les gros moyens dont elle dispose, n'arrive pas à battre les FDLR !
44. Il faut cependant relativiser cette idée reçue qui fait des femmes des « êtres pacifiques », car certaines d'entre elles se sont illustrées de manière très négative dans les violences contemporaines.
45. Les femmes et les enfants représentent la moitié des 40 millions de personnes déplacées à cause des conflits.
46. Il en est de même pour Radio Okapi en RDC qui émet depuis 2002 en cinq langues et a des programmes promoteurs de paix et de démocratie.
47. C'étaient des hommes qui avaient une certaine expérience de la vie, atteint l'équilibre humain, capables d'avoir de la retenue et de contenir leurs émotions et passions.
48. Au Burundi, l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation préconise une rapide réhabilitation de l'institution des notables *bashingantahe*. Au Rwanda, les juridictions participatives *gacaca* pour juger les crimes de génocide s'inspirent largement des mécanismes traditionnels de gestion des conflits.

Références

- Barancira, S., 1994, « La crise d'octobre 1993 : les retombées psychiatriques », *Au cœur de l'Afrique*, N° 2, pp.11-17.
- Chrétien, J.P., 1987, « Eglise et Etat au Burundi : les enjeux politiques », *Afrique contemporaine*, N°145, pp.63-71.
- Chrétien, J.P. et Dupaquier, J.F. (2007), *Burundi 1972. Au bord des génocides*, Paris : Karthala
- Chrétien, J.P. et Gahama, J., 1995, « Les options d'une indépendance sous tutelle au Rwanda et au Burundi : nationalismes ou révolutions internes », in Ageron, C.R et Michel, M. (sous la direction de), *L'ère des décolonisations*, Paris : Karthala, pp.222-238.
- Gahama, J., 1991, « Les partis politiques et la recherche de l'indépendance au Burundi », in Département d'Histoire de l'Université du Burundi, *Histoire sociale de l'Afrique de l'Est (XIX-XXe siècle)*, Paris : Karthala, pp.135-158.
- Gahama, J., 1995, « Une crise politique et idéologique entre l'Eglise catholique et l'Etat au Burundi : les tenants et les aboutissants », Papier présenté au colloque sur « Dynamique religieuse et pouvoirs politiques en Afrique orientale », Paris.
- Gahama, J., 2000, « La Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL): un bel exemple de l'échec d'intégration régionale », *Cahiers Lumière et Société*, n° 20, pp.54-74.
- Gahama, J., 2006, « Les causes des violences ethniques contemporaines dans l'Afrique des Grands Lacs : une analyse historique et sociopolitique », *Afrika Zamani*, n°s 13 et 14, pp. 101-115.
- Hubert, J.R., 1965, *La Toussaint rwandaise et sa répression*, Bruxelles.
- ICG, 2014, *Les terres de la discorde : la réforme foncière au Burundi*, Bruxelles.
- Impunity Watch, 2014, *Perceptions de citoyens sur la transformation des conflits dans la région des Grands Lacs*, Utrecht.

- International Crisi Group, 2013, *Comprendre les conflits dans l'est du Congo*, Bruxelles.
- Lemarchand, R., 2008, *The Burundi killings of 1972*, <http://www.massviolence.org> consulté le 2 mai 2010.
- Malkki, L., 1995, *Purity and Exile. Transformations in Historical National Consciousness among Hutu Refugees in Tanzania*, Chicago: University of Chicago Press.
- Mercier, B., 2009, *RDC : ressources naturelles et violence. Le cas des FDLR*, Bruxelles.
- Mugangu, S.M., 2008, « La crise foncière à l'est de la RDC », *Annuaire de l'Afrique des Grands Lacs 2007-2008*, p. 385-414.
- Nkusi, L., 2010, « L'exacerbation ethnique dans les discours du président Grégoire Kayibanda (1963-1973) », in CNLG, *Quinze ans après le génocide perpétré contre les Tutsi -1994-2005): défis et perspectives*, Kigali.
- Pabanel, J.P., 1991, « La question de la nationalité au Kivu », *Politique africaine*, N°41, p.32-40.
- Pourtier, R., 2015, « Le Kivu dans la guerre : acteurs et enjeux », *Echo Geo*, <http://echogeo.revues.org> consulté le 9 juillet 2015.
- Rusamira, E., 2003, « La dynamique des conflits ethniques au Nord Kivu : une réflexion prospective », *Afrique contemporaine*, Volume 3, N°207, p. 147-163.
- Tegera, A., 2009, *Les Banyarwanda du Nord Kivu (RDC) au XXe siècle*, thèse, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Thibon, C., 1992, « Les événements de novembre-décembre 1991 au Burundi », *Politique africaine*, N°45, p.154-158.
- Willame, J.C., 1994, « Le *muyaga* ou la « Révolution » rwandaise revisitée », *Revue française de l'histoire d'outre-mer*, Volume 81, p.305-319.